

Compte rendu du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de
Canaules-et-Argentières Savignargues Saint-Théodorit
Séance du 08/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le huit juin à neuf heures trente, le conseil syndical du S.I.R.P, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances 55 B route de Quissac 30260 Saint-Théodorit, sous la présidence de
Mme TOUREL Marie.

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 06
Nombre de membres en exercice : 06
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 06
Date de la convocation : 03/06/2022
Date d'affichage : 03/06/2022

PRÉSENTS : Mmes Marie TOUREL Catherine PRAVIN, Stéphanie LAURENT, Odile FOURNIER, Carole LEJEUNE.
M. François ABRASSART.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut délibérer. M. François ABRASSART est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- * Délibération de pouvoir donné à la présidente à ester en justice
 - *Délibération de modification des statuts du SIRP
- *Délibération contrat CDD accroissement temporaire d'activité du 9 mai au 7 juillet 2022
 - *Délibération complément indemnitaire annuel de 150 euros par agent versé en juin
 - *Délibération clôture TAP
 - *Délibération convention AO2
 - *Délibération renouvellement redevance spéciale
- *Délibération renouvellement des agents en fin de contrat au 31 aout 2022 « Isabelle, Angélique »
 - *Délibération ouverture d'un poste à 17,50/35 eme « Erika »
 - *Décision cadeau pour les enfants du CM2
 - *Remplacement de Marion et Marie
 - * Questions diverses

Délibération de pouvoir donné à la présidente à ester en justice :

M. Abrassart prend la parole :

-sans remettre en cause l'honnêteté de la présidente, il est évident que pour la défense du SIRP au tribunal administratif il existe un conflit d'intérêts puisque la présidente du SIRP est aussi élue à Canaules et que Canaules est la commune qui a présenté le recours au tribunal administratif contre le SIRP.

Pour maintenir la confiance qui lie les membres du conseil syndical, il serait souhaitable que dans tous les échanges, propositions, communications téléphoniques... Entre l'avocat qui représentera le SIRP et la présidente, l'ensemble du conseil syndical soit mis en copie et informé.

Madame LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues trouve dommage et regrettable que le SIRP et par conséquent le budget des communes et notamment celui de Savignargues soit impacté et qu'elles doivent faire face à des dépenses élevées d'avocats pour défendre le SIRP au tribunal.

Il faudra communiquer aux parents à ce niveau.

Elle fait remarquer

- le coût élevé de l'avocat dans le budget du SIRP donc des communes.
- que la commune de Canaules n'était pas obligée de demander des indemnités au SIRP donc d'impacter encore plus les communes.
- Elle souhaite que l'avocat du SIRP demande des indemnités à Canaules dans son mémoire.

Le conseil syndical en convient,

2 avocats :

- spécialisé TA à Montpellier, Maître Matthias Gimenez du cabinet SVA
- spécialisé TA à Avignon, Maître Alexandre Coque

Le conseil syndical délibère :

- 2 votes pour Maître Matthias Gimenez
- 2 votes pour Maître Alexandre Coque

2 abstentions

La voix de la présidente est prépondérante.

L'avocat choisi est Maître Matthias Gimenez du cabinet SVA.

Le conseil syndical délibère pour le pouvoir donné à la présidente à ester en justice :

4 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Délibération de modification des statuts du SIRP :

Mme Laurent et M. Abrassart proposent de reporter cette délibération car les propositions de modifications devraient être analysées et chiffrées avant discussion et positionnement des membres du conseil syndical. Le dossier présenté est insuffisamment préparé et ne permet pas au conseil syndical de se prononcer en toute connaissance de cause. Les propositions et modifications des statuts doivent être étudiées et travaillées par le conseil syndical avant de délibérer.

Mme Pravin répond que cette proposition est celle de Canaules et qu'elle permet une mise en cohérence entre le fonctionnement du RPI (décentralisé dans chaque commune) et du SIRP (actuellement centralisé sur une commune). Cette demande est basée sur une réflexion en interne de longue date et discutée avec les parents d'élèves canaulois dans le cadre du rapprochement avec St Jean de Serres. La demande de Canaules de sortie du SIRP ayant été rejetée, Canaules souhaite une révision des statuts pour assurer la mise en cohérence du fonctionnement du RPI et du SIRP et une meilleure allocation des ressources.

Mme Lejeune et M. Abrassart précisent que le SIRP n'a rien à voir avec le rapprochement avec la commune de St Jean de Serres souhaité par Canaules. Dans l'ordre des choses le conseil syndical établit les statuts, la préfecture en valide la légalité, le SIRP les vote, les statuts sont ensuite validés et votés par chaque conseil municipal.

Le conseil syndical décide de reporter cette délibération :

4 pour

0 contre

2 absents

Délibération contrat CDD accroissement temporaire d'activité du 9 mai au 7 juillet 2022 :

Le conseil syndical décide l'embauche d'une personne pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil syndical vote :

6 pour

0 contre

0 abstention

Délibération complément indemnitaire annuel de 150 euros par agent versé en juin :

Le conseil syndical propose de verser un complément indemnitaire annuel au mois de juin 2022 pour les agents du SIRP comme suit :

≤ 10 h semaine = 50 euros

≥ 10 h semaine = 150 euros

Le conseil syndical vote :

6 pour

0 contre

0 abstention

Délibération clôture régie Temps Accueil Périscolaire :

Par délibération N° 2017.05, le conseil syndical en date du 21 juin 2017 vote en faveur de l'assouplissement des rythmes scolaires sur 4 jours à 24 h par semaine sur 36 semaines et met un terme au TAP temps d'accueil périscolaire.

Afin de clôturer la régie TAP, il est nécessaire de délibérer.

Le conseil syndical vote :

6 pour

0 contre
0 abstention

Délibération convention AO2 :

Le SIRP autorité organisatrice de second rang décide de signer la convention avec la région Occitanie.

Le conseil syndical vote :

6 pour
0 contre
0 abstention

Délibération renouvellement redevance spéciale :

Le SIRP a reçu le 19 mai 2022 du Piémont Cévenol service Pôle technique, la nouvelle convention de la collecte des déchets « contractualisation redevance spéciale 2022.2023.2024.

Le conseil syndical vote :

6 pour
0 contre
0 abstention

Délibération renouvellement des agents en fin de contrat au 31 aout 2022 « Isabelle, Angélique » :

Mesdames Molines Angelique et Gaussent Isabelle arrivent au terme de leur contrat fin aout 2022.

Le conseil syndical propose :

-de renouveler le CDD de Mme Gaussent Isabelle au même nombre d'heures soit 17/35 -ème / semaine, annualisées.
-le contrat de Mme Molines Angelique sera renouvelé ou modifié ultérieurement.

Le conseil syndical vote :

6 pour
0 contre
0 abstention

Délibération ouverture d'un poste à 17,50/35ème « Erika » :

Le conseil syndical propose l'ouverture d'un poste pour la rentrée scolaire 2022 à 17,50/35 -ème / semaine, annualisées.

Le conseil syndical vote :

6 pour
0 contre
0 abstention

Décision cadeau pour les enfants du CM2 :

Le conseil syndical décide d'acheter des clés USB en cadeau pour les 9 enfants de CM2.

Remplacement de Marion Siol et Marie Pellet :

Mme Molines Angelique remplacera en CDD d'une année Mme Siol Marion.

Pour le remplacement du poste de Mme Pellet Marie, rien de précis à ce jour.

Questions diverses :

-Le conseil syndical souhaite rencontrer API traiteur pour une discussion avant renégociation du contrat.

Les nombres de portions ne sont plus mentionnés sur les étiquettes collées sur les emballages, ce qui occasionne un surcroît de travail pour les agents. De même, certains produits ne sont plus pré-coupés (tomme de fromage, melon...) ce qui occasionne du travail supplémentaire et un accroissement du risque d'accident du travail.

A l'interrogation de la présidente, le Responsable Développement commercial API a répondu :

« Effectivement des changements sont intervenus dans notre prestation. Afin d'assurer la fraîcheur et la qualité de certains produits (certains fromages et certains fruits), nous ne réalisons plus ces opérations en amont depuis

Septembre 2021. Certains fromages (notamment AOP, IGP) seraient dénaturés avec des coupes trop en amont du service ».

Catherine Pravin considère que cette non-découpe, pour justifiée qu'elle soit, n'en représente pas moins un service en moins de la part d'API, non comptabilisé négativement dans le coût de la prestation.

De plus la cantine scolaire n'est pas équipée en matériels adaptés 'balance, couteaux...' La présidente fera le point avec le personnel pour prévoir une commande de matériel.

-Les photos des écoles du RPI ont été commandées par le SIRP afin de garder un souvenir des classes.

Fin de la séance 11 h 45